

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 28 septembre 2018

Christine de Neuville est nommée nouvelle présidente de PEFC France

Le Conseil d'administration de PEFC France, réuni mercredi 26 septembre 2018, a nommé Christine de Neuville en tant que nouvelle présidente. Mme de Neuville succède à Marc-Antoine de Sèze, qui occupait cette fonction depuis 2010.



Âgée de 58 ans, Christine de Neuville est originaire de la Haute-Vienne. Son double cursus Droit-Histoire l'a menée d'abord dans les structures agricoles (bovines et capines), puis dans l'enseignement.

En 1989, elle s'engage en politique et est élue conseillère municipale de Vicq-sur-Breuilh (Haute-Vienne), avant de devenir maire de la ville en 2001. Elle est alors la première femme à la tête de cette commune rurale.

Déjà très investie dans le développement rural sous tous ses aspects, la tempête de 1999, qui a sévèrement abimé la propriété forestière familiale, a provoqué chez Christine de Neuville un « électrochoc » en faveur de la forêt. Depuis cette date, elle est active dans les structures forestières Fransylva, CRPF et bien sûr PEFC France (au titre de Fransylva). Présidente de PEFC Limousin durant plusieurs années, elle est actuellement à la tête de PEFC Nouvelle-Aquitaine.

Christine de Neuville aborde son mandat avec volontarisme et détermination : « *PEFC doit être compris par les sylviculteurs et toute la filière comme un outil à leur service pour répondre à une demande sociétale, environnementale et économique.* » et d'ajouter « *PEFC est un ensemble de règles consensuelles, sinon elles ne sont pas efficaces, et progressives car nous promovons une amélioration continue. De ces efforts vers l'amélioration, nous devons être fiers !* »

Parmi ses premières actions Christine de Neuville souhaite agir sur le sujet du glyphosate et rappelle que « *l'utilisation excessive du glyphosate en forêt en lieu et place du gyrobroyeur est complètement contraire à nos exigences et, de plus, jette l'opprobre sur toute une profession qui dans sa très grande majorité a complètement abandonné ces pratiques.* »

Ainsi, plusieurs décisions à l'égard de l'utilisation du glyphosate en forêt ont été actées en Conseil d'administration le 26 septembre 2018 :

- En application de leurs standards¹, les EAC régionales concernées vont **diligenter des contrôles sur les parcelles** dont elles ont connaissance de doutes sur le respect des engagements du propriétaire, notamment concernant l'utilisation excessive et frauduleuse de glyphosate.

¹ PEFC/FR ST 1002: 2016 – Article 6.1.5.2.3.3

- Si ces contrôles révélaient un non-respect du cahier des charges, PEFC émettrait des **propositions d'actions correctives puis procéderait aux exclusions nécessaires.**
- PEFC invite les associations et particuliers qui auraient connaissance de pratiques contraires aux exigences de PEFC à déposer une plainte auprès de Entités d'Accès à la Certification PEFC dans chaque région.
- Quoiqu'il en soit, PEFC dispose d'une **procédure publique de traitement des plaintes.** À tout moment et en toute circonstance, toute personne respectant cette procédure (notamment en documentant ses propos) peut déposer une plainte à l'EAC de sa région. **Cette plainte doit être instruite par l'EAC qui est elle-même auditée chaque année par un organisme de contrôle extérieur et indépendant.**

Le Conseil d'Administration a également validé l'ouverture d'une réflexion sur l'utilisation de produits phytosanitaires en forêt telle qu'elle résulte des standards actuels de PEFC France. Ce travail sera entrepris dans la stricte application des procédures de révision des standards incluses dans les règles de PEFC.

À propos de PEFC France

Pionnier de la certification forestière en France où il a été créé en 1999, PEFC France représente aujourd'hui plus de 8,2 millions d'hectares de forêts certifiés. PEFC France compte parmi ses adhérents 68 000 propriétaires forestiers et plus de 3 000 entreprises de la filière forêt-bois-papier (exploitants, scieries, transformateurs, constructeurs, négociants, artisans, distributeurs, papetiers, imprimeurs, éditeurs...). Ensemble, ils apportent au consommateur la garantie qu'un produit portant la marque PEFC s'inscrit dans une démarche responsable de gestion durable de la forêt.

Pour plus d'informations : www.pefc-france.org

Contact presse : Mélisande Grieu
m.grieu@unicorp.fr - 01 77 37 87 91